



# Collège Florette MORAND

Quartier Richeval  
97111 morne-a-l'eau  
Tél. 0590 24 70 60 – Fax 0590 24 49 64

## FICHE D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION Année scolaire 2026-2027

### FORFAIT 3 JOURS / lundi – mardi - jeudi

#### ➤ ELEVE :

NOM : .....

PRENOM : .....

CLASSE : .....

#### ➤ ( RESPONSABLES LEGAUX père, mère, tuteur )

NOM, PRENOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... COMMUNE .....

TELEPHONE 0590..... PORTABLE 06.....

TRAVAIL 0590..... AUTRE .....

#### INFORMATIONS UTILES :

**La demande d'inscription au service de restauration est annuelle et régulière.**

**Inscription** : à partir du 24 août 2026

**Documents à fournir** : 1 photo + la fiche d'inscription + l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025

**Tarifs** : Les tarifs sont établis selon le revenu fiscal de référence et sont calculés par trimestre en fonction du nombre de jours de restauration scolaire. *Des remises d'ordre sont effectuées pour les stages, les voyages scolaires, les absences prolongées (avec justificatif).*

Le fonds social peut prendre en charge une partie des sommes dues pour les familles en difficulté (prendre RDV avec Mme THIMOTTE, assistante sociale)

**Paiement** : Le paiement s'effectue à la réception des avis des sommes à payer transmis sur les adresses emails des parents responsables

#### **Modalités de paiement :**

- Espèces : à la caisse de l'établissement - collège Florette Morand
- Carte bancaire : à la caisse de l'établissement - collège Florette Morand
- Virement : IBAN : FR7610071971000000100093440 / BIC : TRPUFRP1 (**mention du trimestre et du nom de l'élève**)
- Télépaiement via <https://teleservices.education.gouv.fr>

#### NOTA BENE :

- La désinscription d'un élève à la restauration scolaire se fait par le biais d'une lettre à l'attention du chef d'établissement, transmise au service gestion.
- La Direction Générale des Finances Publiques a programmé la fermeture du centre de traitement des chèques de Rennes en 2027. Dès septembre 2026, la mention du règlement par chèque sur les avis des sommes à payer sera supprimée.

LE SERVICE GESTION

